

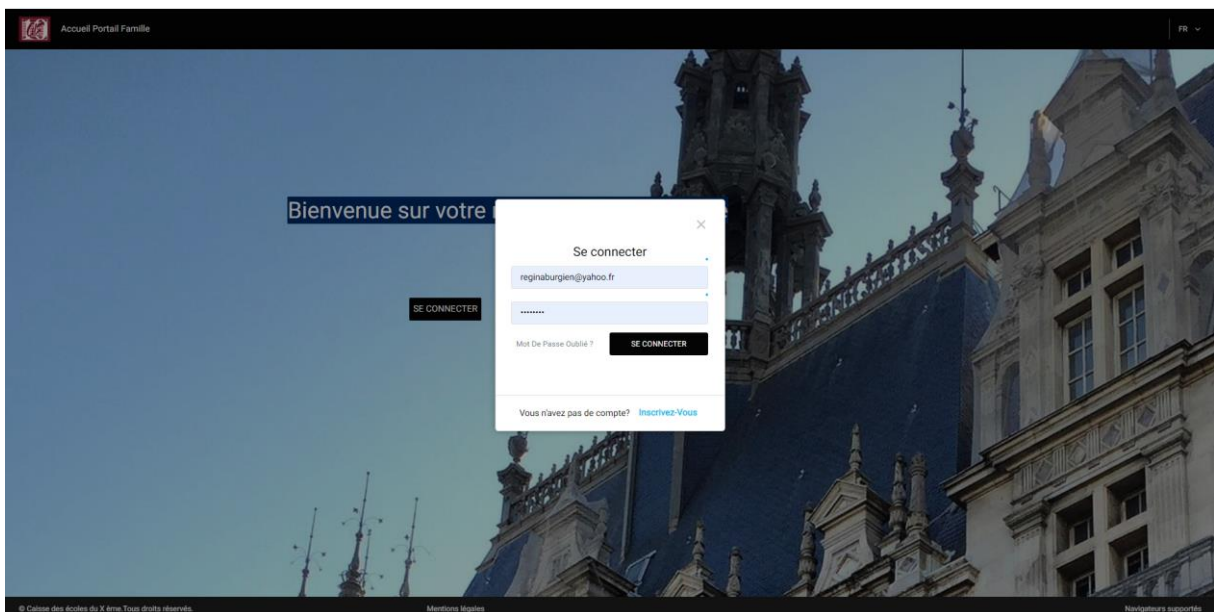


VOTRE PORTAIL FAMILLE

Ses fonctionnalités

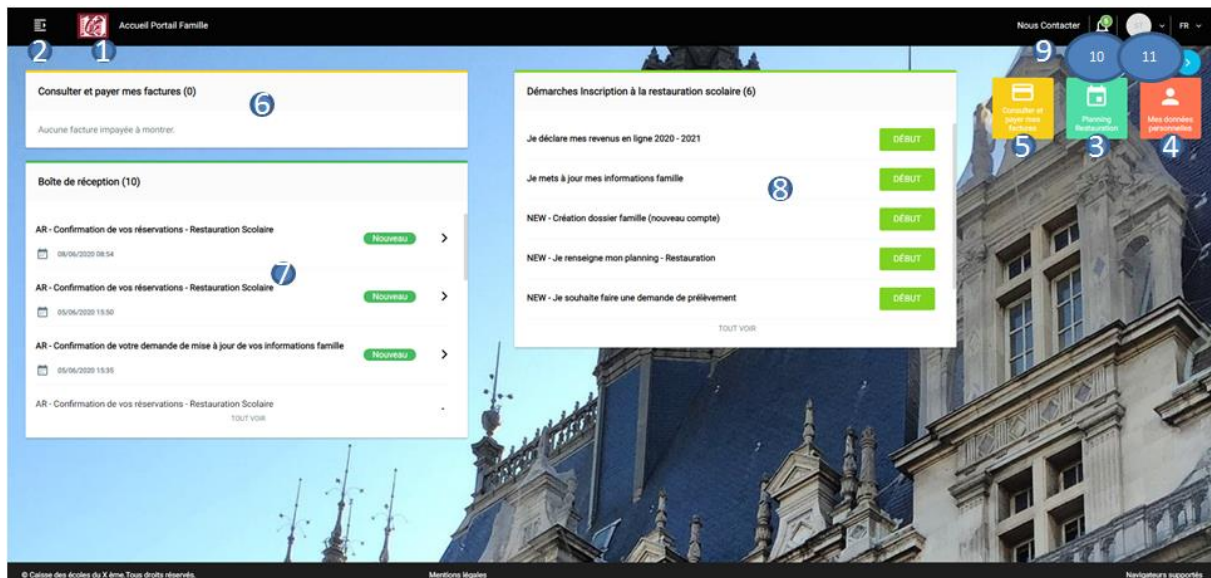
L'inscription à la restauration scolaire 2020-2021

Accédez au portail famille depuis l'adresse https://portalsl.agoraplus.fr/cde10/pck_home.home_view#/



Cliquez sur “se connecter” et remplissez vos identifiants (adresse mail) et le mot de passe que vous utilisez sur le portail famille l’an dernier.
Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur “mot de passe oublié” et laissez-vous guider.

La page d'accueil



1. Cliquez à tout moment sur « Accueil Portail Famille » pour revenir à la page d'accueil
2. Cliquez sur cette icône pour faire apparaître un menu latéral avec le nom des enfants du foyer.
3. L'icône réservation vous permet d'accéder au planning de la semaine.
4. Accédez à vos informations personnelles.
5. Cliquez ici pour accéder à vos factures.
6. Les factures en cours sont listées ici. Elles peuvent être payées en ligne en cliquant sur "Payer"
- 7 et 10. Retrouvez les messages envoyés par le service.
8. Engagez en ligne de nouvelles démarches (changement d'adresse, de téléphone, ajout d'un contact pouvant récupérer vos enfants...).
9. Envoyez directement un message à la Caisse des Ecoles.
11. Accédez à vos informations personnelles et déconnexion du compte.

DEMARCHES INSCRIPTIONS 2020-2021

En 3 étapes

Les démarches sont totalement dématérialisées.

Vous n'avez pas à vous déplacer et vous pouvez visualiser les démarches effectuées

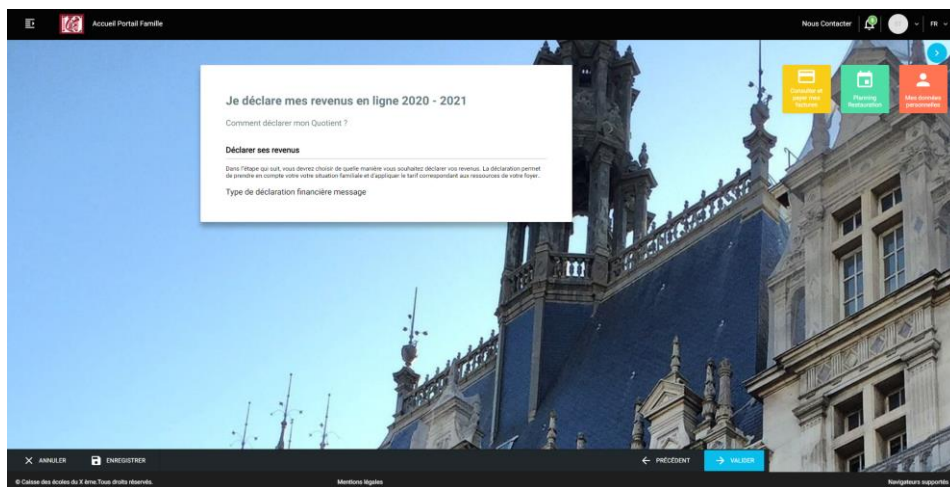
Démarches Inscription à la restauration scolaire (6)		
1	Je déclare mes revenus en ligne 2020 - 2021	DÉBUT
2	NEW - Je renseigne mon planning - Restauration	DÉBUT
3	NEW - Je souhaite faire une demande de prélèvement	DÉBUT

TOUT VOIR

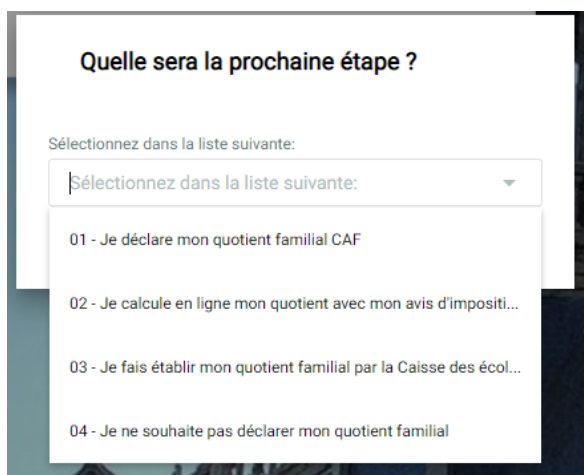
1 – Déclarez vos revenus en ligne pour le calcul de votre tranche tarifaire

N.B : cette étape est indispensable : à défaut d'un tarif à jour pour la nouvelle année scolaire, c'est le tarif maximal qui est appliqué par défaut.

Cliquez sur [DÉBUT](#)



Cliquez sur [→ VALIDER](#)



Choisissez dans le menu déroulant l'action qui correspond à votre situation et finalisez la démarche.

A la fin de cette démarche, retrouvez votre fiche de notification :

Accueil Portail Famille

Consulter et payer mes factures (1)

Facture #44069
Payer jusqu'à 28/06/2016
TOUT VOIR

Mon processus (0)
Aucun processus à montrer.

Boite de réception (0)
Boite de réception vide

Caisse des Ecoles du Xème

Mon espace

SERVICES

- Mon quotient
- Mes tarifs
- Restauration Scolaire
- Consultation des factures

FOYER

- Mon profil

2 - Réservez les jours de fréquentation à la restauration scolaire

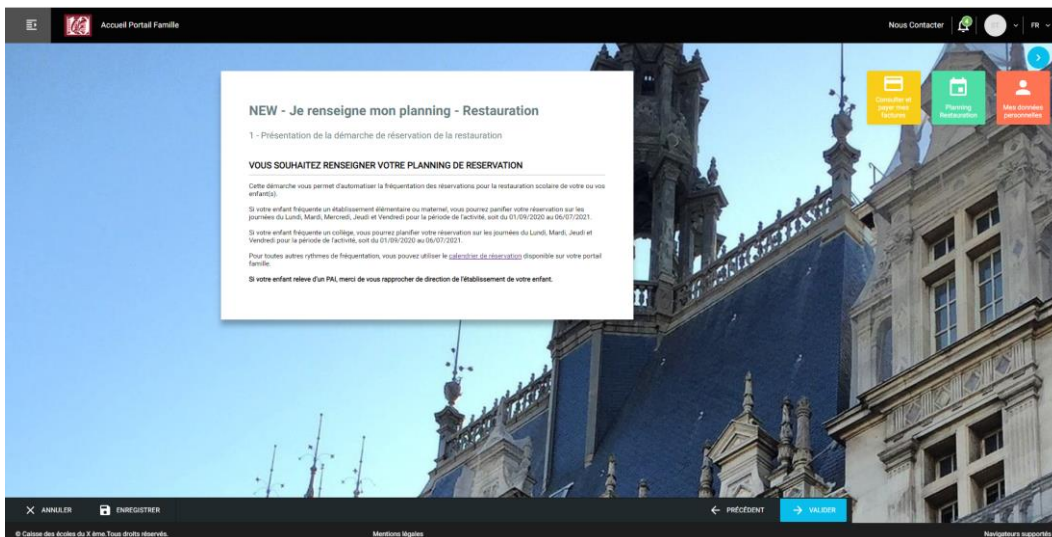
Les jours choisis seront par défaut appliqués pour la période du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021

Démarches Inscription à la restauration scolaire (6)

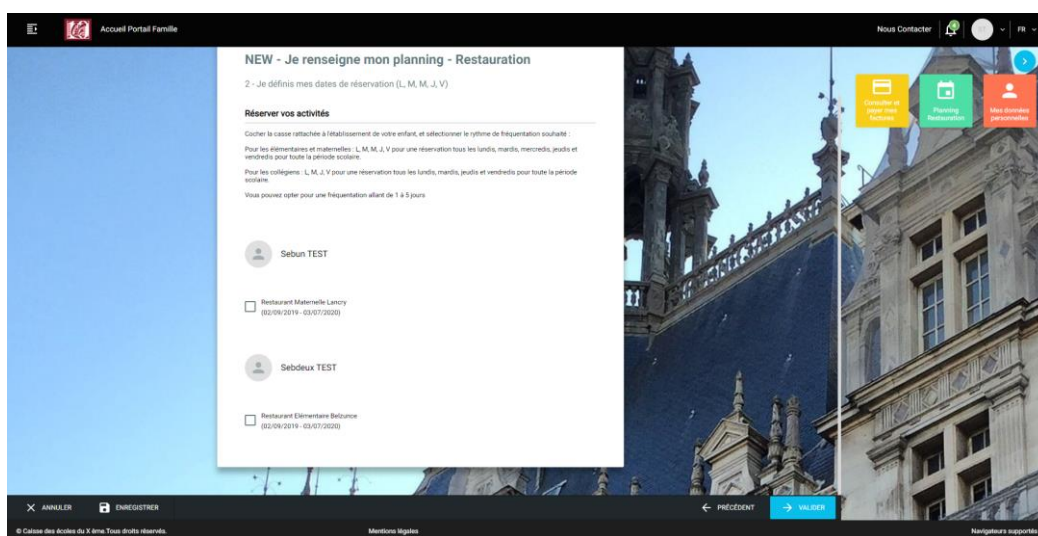
Je déclare mes revenus en ligne 2020 - 2021	DÉBUT
Je mets à jour mes informations famille	DÉBUT
NEW - Création dossier famille (nouveau compte)	DÉBUT
NEW - Je renseigne mon planning - Restauration	DÉBUT
NEW - Je souhaite faire une demande de prélèvement	DÉBUT

TOUT VOIR

Cliquez sur **DÉBUT**

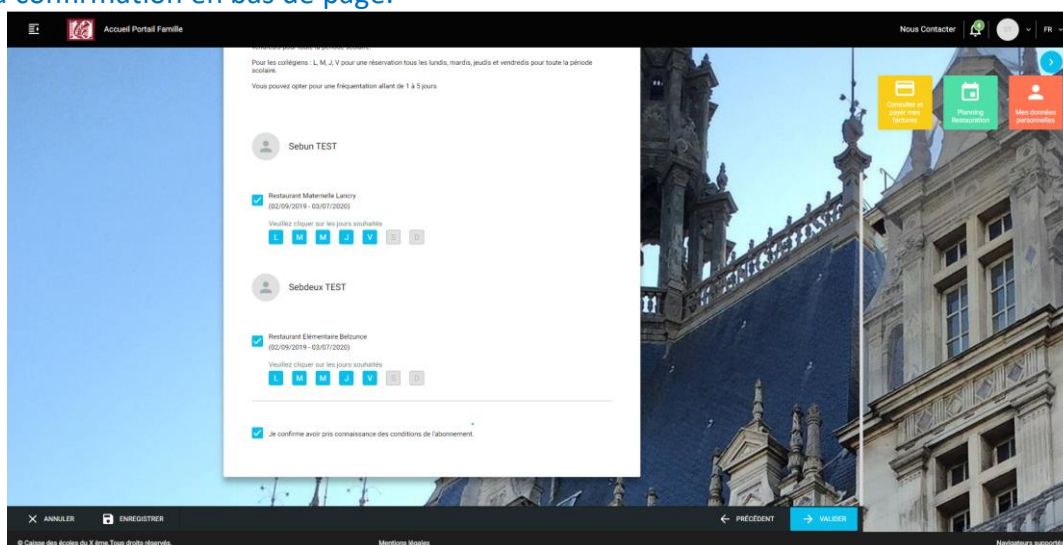


Cliquez sur 



Cochez le ou les enfants que vous souhaitez inscrire à la restauration scolaire.

Cette action entraîne l'apparition des jours de la semaine : choisissez les jours de présence et cochez la confirmation en bas de page.



Cliquez sur 

**N.B : le réfectoire par défaut est celui de l'école présumée de votre enfant.
Si une modification doit intervenir, contactez la Caisse des écoles cde10@cde10.fr ou 01.42.08.32.85**

Accueil Portail Famille

Nous Contacter

NEW - Je renseigne mon planning - Restauration

3 - confirmation de mes dates de restauration

DEMANDE DE CONFIRMATION DES INFORMATIONS

Les informations portées sur ce formulaire sont nécessaires pour la constitution de votre dossier famille. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à mettre à jour les éléments de votre dossier famille. Les destinataires des données sont uniquement les services de la Caisse des écoles du 10ème arrondissement de Paris.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez envoyer un mail à la Protection des Données Personnelles : dpd.paris@paris.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données Personnelles, Ville de Paris - 5 rue des Lombes 75004 Paris.

Confirmation

• Champs obligatoires

Je confirme l'exactitude des informations renseignées.

ANNULER ENREGISTRER

← PRÉCÉDENT ENVOYER

© Caisse des écoles de Xème. Tous droits réservés. Mentions légales Navigateurs supportés

Cochez la confirmation en bas de page et cliquez sur



3 - Effectuez une demande de prélèvement automatique

Pour simplifier les démarches lors de la facturation, optez pour la notification de facture dématérialisée et pour le prélèvement automatique.

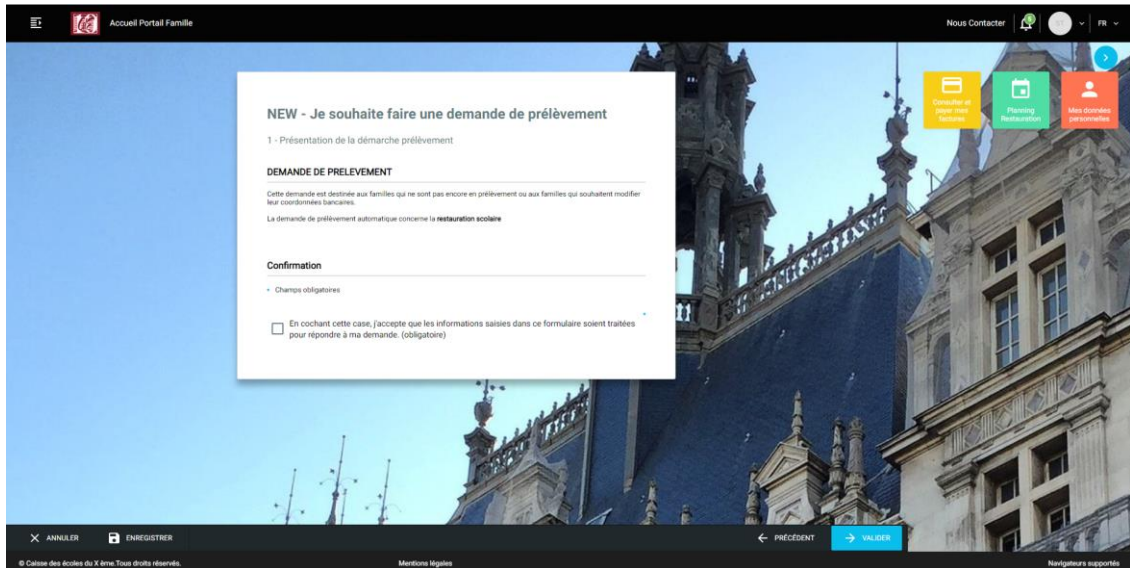
Démarches Inscription à la restauration scolaire (6)

Je déclare mes revenus en ligne 2020 - 2021	DÉBUT
Je mets à jour mes informations famille	DÉBUT
NEW - Création dossier famille (nouveau compte)	DÉBUT
NEW - Je renseigne mon planning - Restauration	DÉBUT
NEW - Je souhaite faire une demande de prélèvement	DÉBUT

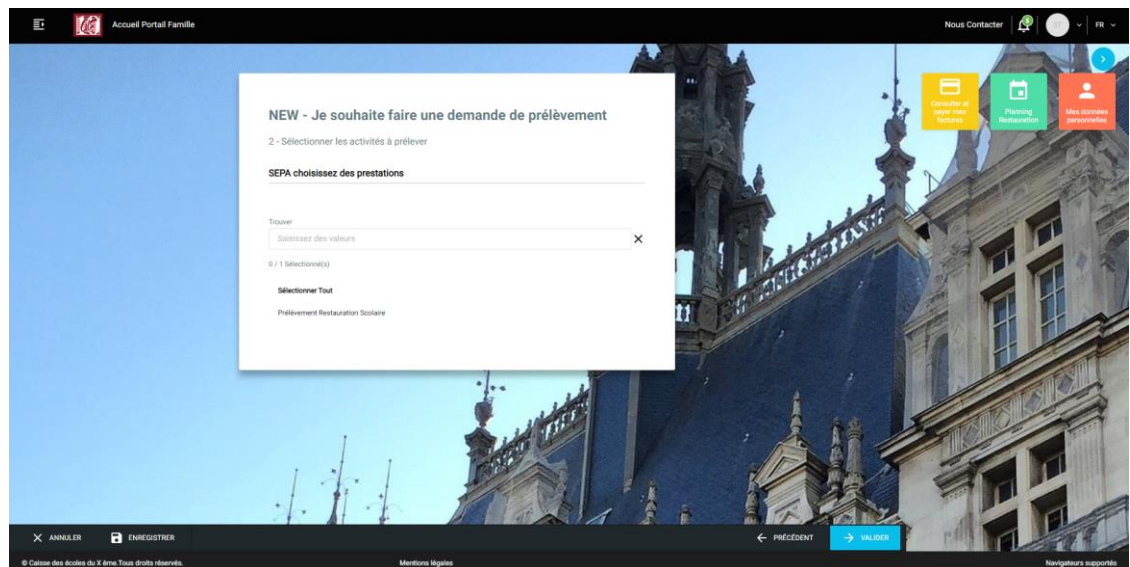
TOUT VOIR

Cliquez sur





Cochez et validez.



Cliquez sur « prélèvement restauration scolaire ».

NEW - Je souhaite faire une demande de prélèvement

2 - Sélectionner les activités à prélever

SEPA choisissez des prestations

Trouver

Saisissez des valeurs

1 / 1 Sélectionné(s)

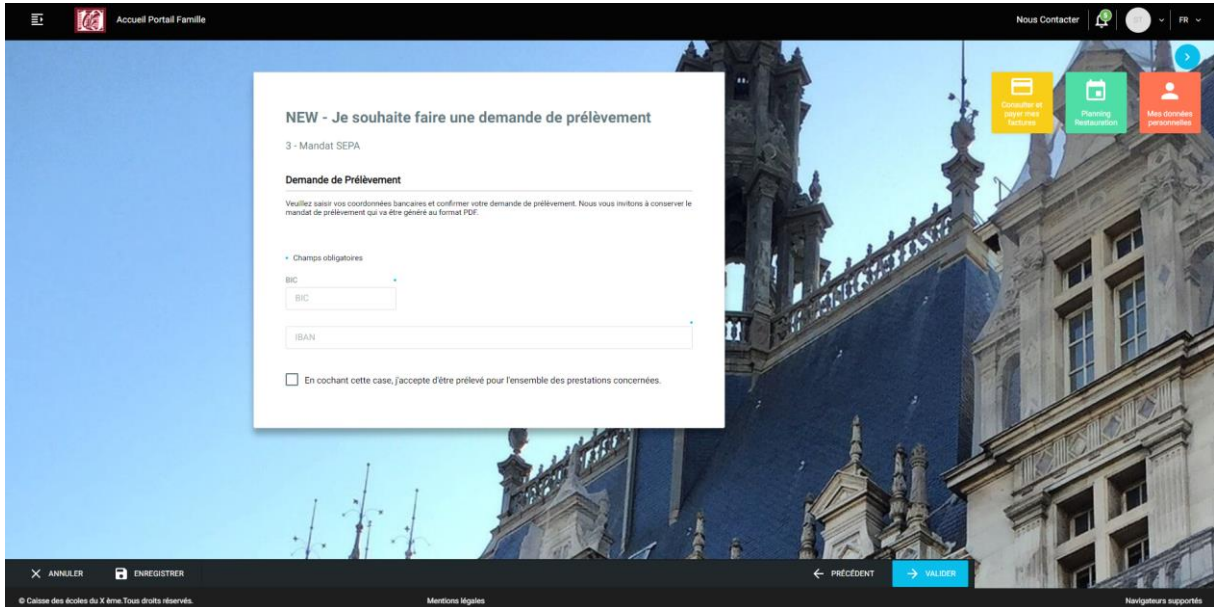
VISIBILITÉ

✓ Sélectionner Tout

✓ Prélèvement Restauration Scolaire

→ VALIDER

Passage en vert après avoir cliqué. Puis cliquez sur

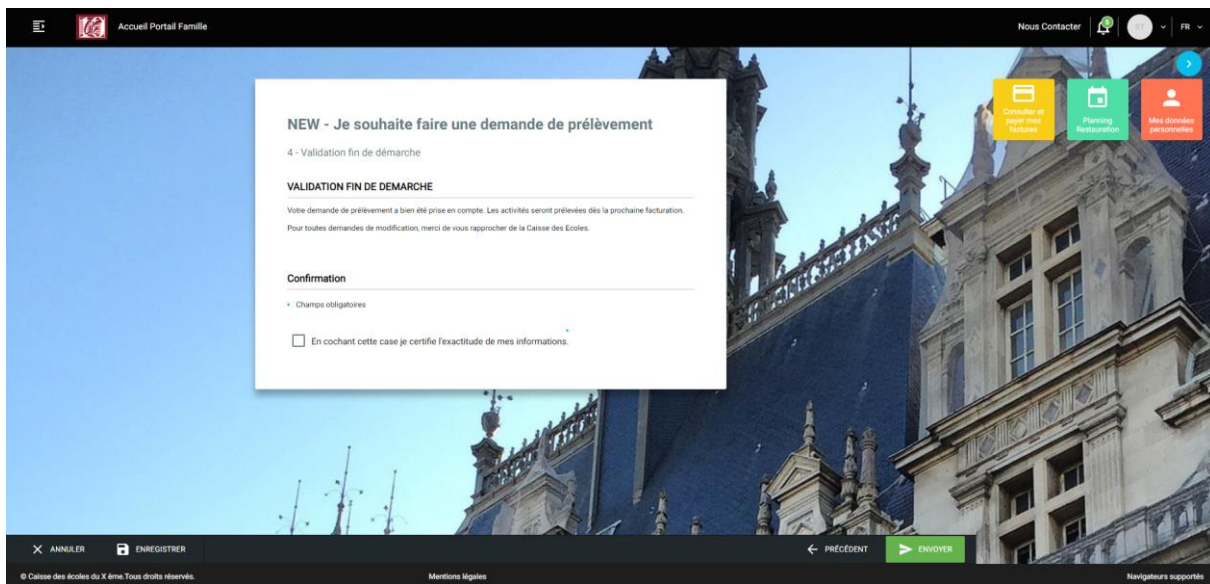


Saisir le BIC et l'IBAN puis cochez la case.

Apparaît le bouton sur lequel cliquer



Cliquez sur 



Cochez la case certifiant l'exactitude des informations et cliquez sur



Pour tout renseignement : cde10@cde10.fr

La Caisse des écoles répond au **01.42.08.32.85** du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00
Elle vous accueille les lundi – mercredi – jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.
TOUTES LES DEMARCHES DÉMATÉRIALISÉES SONT À PRIVILEGIER